



Association luxembourgeoise pour l'étude du droit à la concurrence

Réflexion autour de la loi

Depuis quelques années, des questions liées à la concurrence se posent de manière de plus en plus précise au Luxembourg et cela à plusieurs niveaux. L'Association luxembourgeoise pour l'étude du droit à la concurrence existe depuis le 20 septembre 2007 et tente de sensibiliser le public et les professionnels à cet aspect du droit encore mal connu.

■ Fondée il y a moins d'un an par des avocats, cette association souhaite avant tout répondre à la pratique grandissante de la

concurrence au sein du barreau luxembourgeois.

«Depuis l'affaire de la cité judiciaire en décembre dernier, où une visite-surprise a montré des abus de positions dominantes entre trois sociétés de carrelage, il nous est apparu urgent de sensibiliser nos confrères en matière de droit à la concurrence», explique Gabriel Bleser, avocat à la Cour, ancien rapporteur général de l'Inspection de la concurrence et président de l'association.

Outre ses motivations liées à l'information, l'association souhaite mener une étude de la concurrence nationale mais aussi internationale. La confé-

rence d'hier soir a porté sur la présentation du projet de loi visant à réformer la loi du 17 mai 2004 relative à la concurrence.

«Ce type de conférence sera de plus en plus fréquent», poursuit Gabriel Bleser, «et nous entendons constituer un groupe de travail composé d'une dizaine de juristes et d'économistes dans le but de diffuser un avis pour la rentrée».

Pour l'instant, l'association entend garder une certaine indépendance par rapport au ministère de l'Économie mais n'est pas contre le projet d'un rapprochement.

■ Virginie Orlandi